

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20251204

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Lavaré en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. CHERON Erick, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.
3 décembre 2025	
Date d'affichage	
3 décembre 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 32	
Votants : 38	

### Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie  
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas  
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à M. GUIBERT Aris  
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin  
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc  
M. DUPIN Christian remplacé par son suppléant M. CHÉRON Erick  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. JAMOIS Xavier  
M. PARIS Hubert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20251211-20251204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :            CAMPUS CONNECTE SAINT-CALAIS**  
**ACHAT PARCELLE A LA COMMUNE DE SAINT-CALAIS**

La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille souhaite acheter la parcelle AN N°235 d'une contenance de 525m<sup>2</sup> pour un montant de 1890€. Elle est située rue de la Cornillère à Saint-Calais, elle permettra d'accéder à la parcelle de la CCVBA AN N°105 pour la construction du Campus connecté.

Les frais de bornages et d'acte seront à la charge de l'acquéreur, la Communauté de Communes.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- ACCEPTE l'achat de la parcelle située rue de la Cornillère, cadastrée Section AN parcelle N°235 pour une superficie totale de 525 m<sup>2</sup> à 3.60€ le m<sup>2</sup> pour un montant de 1890€, en faveur de la CCVBA, représentée par Monsieur LEROY Michel, auprès de l'office notarial Maître RONDEAU-GUERINEAU, situé à SAINT-CALAIS ;
- PRECISE que les frais de bornage et d'acte sont à la charge de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 11 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Sébastien MORIN

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS*